



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU lundi 27 juin 2011

19 heures 00

CP/VC

N° 001206

Service Urbanisme -
Désaffectation, d'un
chemin rural -
Approbation du
rapport du
commissaire
enquêteur suite à
l'enquête publique
préalable à
l'aliénation de
chemins ruraux -
Création d'un chemin
rural de substitution
suite au déplacement
des chemins
traversant la distillerie
des Agnels, Quartier
des Agnels à APT

Affiché le :

Le **lundi 27 juin 2011 à 19 heures 00** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint) représenté par M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal) représenté par Mme Véronique GACH (5ème Adjoint)

ABSENTS : Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale), Mme Maggy GREGOIRE-GALLIER (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Il est rappelé au conseil municipal la délibération N° 001136 du 01/02/2011 constatant la désaffectation d'une partie du chemin rural, soit 545 m², traversant la distillerie des Agnels au lieudit Les Agnels appartenant en totalité à M. AGNEL Raymond.

La valeur vénale du terrain désaffecté a été fixée par les services du domaine dans leur avis du 08/02/2011 à 7 680 euros.

Monsieur AGNEL Raymond crée un chemin à prendre sur les parcelles lui appartenant cadastrées section BV n° 134, 135, 116, 118, 268 et 123 pour une contenance de 920 m² qu'il propose de céder à la commune.

La valeur vénale du terrain cédé a été fixée par les services du domaine dans leur avis du 08/02/2011 à 7 530 euros.

Compte tenu que le seul propriétaire concerné par cette désaffectation est Monsieur AGNEL Raymond qui a sollicité la rétrocession par courrier du 11/06/2009, il est proposé au conseil municipal d'approuver la cession de 545 m² du chemin rural désaffecté et l'acquisition du chemin créé par M. AGNEL pour être incorporé au domaine rural de la Commune, sans soulte au regard de l'estimation précitée.

Cette même délibération décidait de lancer la procédure de cession des chemins ruraux conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

Une enquête publique a été lancée par arrêté de M. le Maire n° 003734 du 05/04/2011. Celle-ci s'est déroulée en Mairie d'Apt du 02/05/2011 au 18/05/2011 inclus sous la conduite de M. CAHUZAC Claude commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable le 15.06.2011.

Il est également proposé au conseil municipal d'approuver le rapport du commissaire enquêteur,

A LA MAJORITE QUALIFIEE LE CONSEIL

Approuve le rapport du commissaire enquêteur,

Approuve la cession de la partie de chemin rural désaffectée et l'acquisition du chemin créé par M. AGNEL Raymond, sans soulte,

Dit que les frais relatifs à cette procédure dont le montant s'élève à **1672,07 €** sont à la charge de M. AGNEL Raymond.

Dit que les frais de notaires consécutifs à cette procédure seront à la charge de M. AGNEL Raymond.

Autorise, Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette procédure.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**